

LES EQ'EAUX

Des Régions'

-VOIES NAVIGABLES DE FRANCE-

NOVEMBRE
2023

N° 4

Cfdt:



Sommaire

p. 3 DT Nord-Pas-de-Calais

p. 7 DT Sud-Ouest

p. 8 Siège

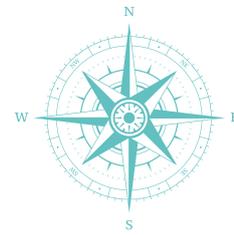
p. 11 DT Bassin de la Seine

p. 12 DT Strasbourg

p. 14 DT Centre-Bourgogne

p. 17 DT Nord-Est

p. 18 DT Rhône-Saône



ÉDITO

Dans ce nouveau numéro des Eq'eaux des régions, vous pourrez prendre connaissance des actualités locales comme du climat social dans chacune des DT et au siège.

Cet éditto est l'occasion de souligner l'arrivée annoncée au 1^{er} décembre du prochain Directeur des ressources humaines et des moyens, M. Patrice RABAUD, qui remplacera M. Olivier HANNEDOUCHE en charge désormais de la pluie et du beau temps depuis le 15 octobre chez Météo France. M. RABAUD occupait précédemment le poste de Directeur général adjoint en charge du pôle ressources humaines, affaires juridiques et instances à la Ville de Lille (août 2019 — octobre 2022) puis de Directeur des affaires juridiques et des assurances depuis novembre 2022. La CFDT-VNF le félicite pour ce nouveau poste et l'attend impatiemment pour discuter des sujets brûlants et des négociations en cours et à venir.

Dans le même temps, nous avons appris que le Directeur général sortait gagnant du tirage au sort pour la présidence de l'Agence de Régulation des Transports. Depuis un an et demi que ce poste était vacant, le Président de la République a proposé la candidature de M. GUIMBAUD. Pour être effective, cette nomination devra recevoir les feux verts des commissions idoines de l'Assemblée nationale et du Sénat. « Le suspense » ne devrait plus durer longtemps, son audition devrait avoir lieu début décembre. Nous lui présentons également nos félicitations prenant le pari que les feux seront bien au vert.

C'est donc la Directrice générale déléguée, Mme Anne DEBAR, arrivée à VNF depuis un an, qui aura en charge l'intérim dans l'attente d'une nouvelle nomination qui, selon le DG, devrait être rapide. Il est à souhaiter que Mme DEBAR ou le prochain DG trouvent rapidement leur place, car, à l'aube des JO-PARIS et en pleine transformation de l'établissement, la charge est lourde.

Rappelons qu'il y a quelques jours seulement **un préavis de grève de l'Intersyndicale CFDT-VNF/FO** a été déposé pour la période de janvier à septembre 2024 et qu'il reste désormais un mois et demi pour négocier une levée de ce préavis de grève. En l'absence d'accord, la CFDT-VNF, dans le cadre de l'intersyndicale avec FO, mobilisera l'ensemble de ses moyens aux bénéfices des personnels pour entrer dans l'action!

Un grand changement également pour les 3 prochaines années : l'arrêt de l'hémorragie des effectifs à VNF! Enfin, il était temps, même si nous regrettons vivement que sur les presque 800 ETPT supplémentaires dans notre ministère, VNF n'en aura encore aucun! Au regard des baisses importantes d'effectifs ces 10 dernières années, cela peut sembler une bonne nouvelle, **mais attention, si cette garantie semble porter sur le périmètre de l'établissement, aucune visibilité ni garantie ne sont données au sein des directions territoriales et encore moins au sein des UTI!** Aussi, l'heure et la mode étant aux centralisations permanentes dans les sièges des DT ou directement au siège de VNF, **il est fort à parier malheureusement que la tension sur les effectifs en DT ne faiblira pas tout comme la multiplication des réorganisations.**

Au nom de toutes les sections CFDT-VNF dans les directions territoriales et au siège de VNF, nous vous souhaitons une bonne lecture de ce nouveau numéro et comptez sur nous pour rester mobilisés à vos côtés : **cela reste notre priorité!**



Rudy Deleurence
Secrétaire général
de la CFDT-VNF



DT NORD-PAS-DE-CALAIS

Que d'eau, que d'eau !

Fin octobre-début novembre, la France a été balayée par 2 violentes tempêtes : Ciaran et Domingos.

Quelques jours plus tard, le Pas-de-Calais a été placé en vigilance rouge pour crues et, depuis, fait face à des pluies diluviennes. Des niveaux records de précipitations ont été atteints générant des crues exceptionnelles de l'Aa et de la Liane notamment. Des cellules de crise ont été activées par la Préfecture, VNF y est associé.

Ainsi, près de 250 communes sont touchées par les inondations. Le Montreuillois et l'Audomarois sont particulièrement impactés. Les dégâts sont considérables et de nombreux habitants du Pas-de-Calais sont lourdement impactés. Des agents de l'UTI Flandres-Lys sont malheureusement touchés à titre personnel.

Les équipes de l'UTI Flandres-Lys et du Service d'Exploitation, Maintenance et Environnement (SEME) sont mobilisées sans relâche pour faire face à cette situation. Elles pilotent la gestion hydraulique pour optimiser les écoulements sur le réseau de VNF et favoriser l'évacuation des eaux vers la mer. Elles veillent à la sécurité des infrastructures et suivent scrupuleusement la montée des eaux.



Un appel aux volontaires a été réalisé auprès des agents des UTI Deule-Scarpe et Escaut- Saint-Quentin. Une trentaine d'agents sont mobilisés pour venir en renfort pour effectuer des missions de patrouillage et de surveillance du réseau et pour réaliser le cas échéant, des interventions de maintenance curative.

Dans ce contexte exceptionnel et préoccupant, les agents démontrent une nouvelle fois leur réactivité, leur professionnalisme, leur solidarité et leur capacité à se mobiliser pour faire face aux situations.

Par ailleurs, cette expérience nous rappelle la nécessité de la présence des agents sur le terrain. Cela montre aussi que, dans le cadre des projets de modernisation et notamment le passage à la téléconduite, tout ne peut pas être géré à partir d'un PCC par la fibre optique et quelques caméras. Ce paramètre est à intégrer nécessairement d'autant que, selon les climatologues, les épisodes d'aléas climatiques sont amenés à se répéter et à être plus fréquents.

Bonne et heureuse retraite Marie-Line !



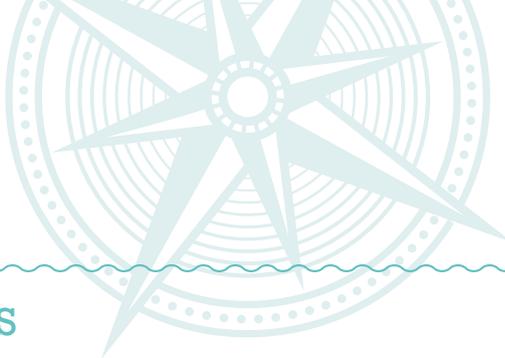
La CFDT-VNF de la DTNPDC a organisé son Assemblée générale le 15 septembre dernier en présence de Rudy Deleurence, Secrétaire général de la CFDT-VNF et de son équipe. À cette occasion, nous avons souhaité mettre à l'honneur notre secrétaire de section, Marie-Line Descryver, en retraite depuis le 1^{er} octobre. Ce fut l'occasion de lui témoigner, avec émotion, notre amitié, mais aussi de la remercier pour son engagement, son sérieux, sa bonne humeur et sa disponibilité au service des agents.

Accompagnée des membres du bureau local et de l'équipe nationale, elle a réalisé un travail considérable pour structurer, développer et dynamiser la section NPDC.

Lors de cette Assemblée générale, Carole Derammelaere, membre du bureau depuis fin 2022, a été élue secrétaire adjointe. Dans l'attente du renouvellement du bureau local en fin d'année, Michael Gardin assure la fonction de secrétaire de section.

Une page se tourne avec le départ de Marie-Line. La section NPDC, quant à elle, poursuit sa route aux côtés des personnels publics et privés pour les représenter dans les instances locales et nationales et défendre leurs droits. Et il y a du pain sur la planche !

Marie-Line, nous te souhaitons une bonne et heureuse retraite bien méritée ! Nous remercions l'ensemble des personnels présents à cette Assemblée générale pour la qualité des échanges.



DT NORD-PAS-DE-CALAIS

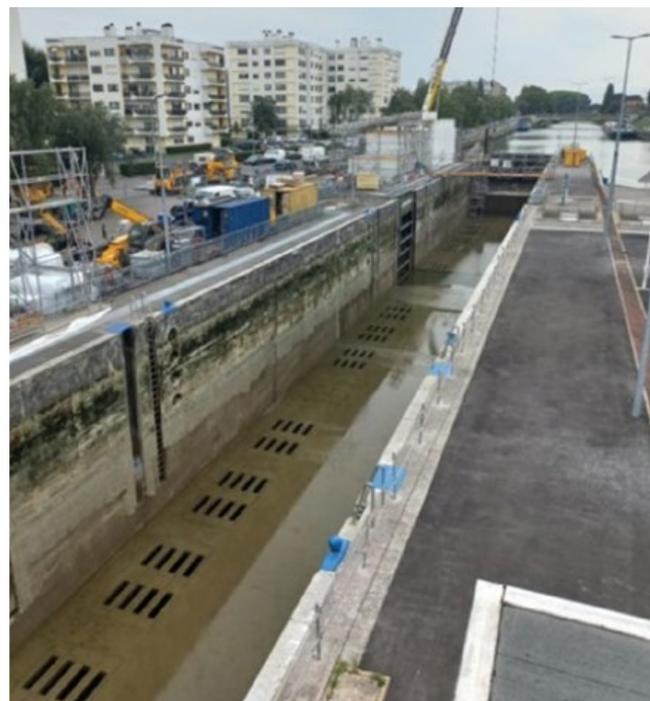
En vue de la mise en service du futur Canal Seine-Nord prévue en 2035, les travaux se poursuivent...

Malgré les difficultés liées aux recrutements, aux nombreux postes vacants qui engendrent des problèmes d'organisation et des surcharges de travail, les agents restent mobilisés pour permettre aux travaux de la future liaison Seine-Escaut d'être réalisés !

Le chômage de l'écluse de Douai

L'écluse de Douai est un ouvrage important situé sur l'axe à grand gabarit entre le futur canal Seine-Nord Europe, la Métropole lilloise et le Grand Port Maritime de Dunkerque. Il est au cœur du réseau Seine Escaut, réseau de 1100 km de voies navigables à grand gabarit en cours d'aménagement entre le bassin de la Seine et les ports de l'Europe du Nord.

Le chantier, piloté par le pôle ingénierie de l'UTI Deûle Scarpe, a consisté essentiellement à restaurer les vannes et les vantaux amont et aval, à la réparation structurelle des portes et la restauration des pivots. Des travaux mécaniques et hydrauliques de désamiantage et carénage ont été réalisés sur les vannes et puits de vannes. Une première phase de travaux a été réalisée sur le grand sas entre le 11 septembre et la mi-octobre 2023, une seconde phase est prévue en 2024.



Canal du Nord : les agents sont mobilisés pour la fiabilité du réseau

Ce chantier est un enjeu majeur dans le cadre de la liaison Seine-Escaut. Les travaux ont consisté au remplacement de la porte amont de l'écluse de Palluel, réalisés par l'entreprise EGC. Le remplacement des lisses de guidage du tunnel de Ryaulcourt ainsi que divers travaux d'entretien courant sur les écluses ont été réalisés en régie. Les agents ont été mobilisés sur le chantier du chômage du canal du Nord du 18 septembre au 13 octobre 2023.



DT NORD-PAS-DE-CALAIS

Petite écluse deviendra grande

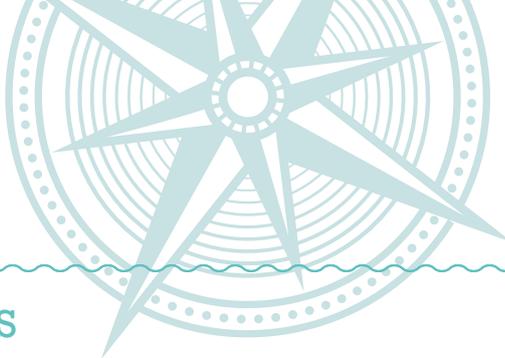
L'écluse de Quesnoy sur Deûle, la plus petite de la région avec ses 110 mètres, est située à un point stratégique entre le futur canal Seine-Nord et les pays de l'Europe du Nord. Des travaux d'allongement de cette écluse sont nécessaires pour pouvoir y faire passer des convois de 135 mètres de long, l'objectif étant de faire passer l'écluse de 110 à 144 mètres. Ce chantier colossal a commencé cet été et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année.

En parallèle, des travaux de recalibrage de la Lys et de la Deûle ont été entamés, les opérations d'élargissement et de dragage de ces canaux devraient être terminées d'ici deux ans. Ainsi, la Deûle sera complètement recalibrée en 2023, et la Lys en 2024. Des travaux de dragage de la Deûle entre le port fluvial et l'écluse du Grand-Carré sont réalisés jusqu'en décembre.



La remise en navigation du canal de Condé Pommeroeul imminente

Le canal de Condé-Pommeroeul est fermé à la navigation depuis 1992 à la suite d'un envasement massif. Il constitue un des trois débouchés vers la Belgique, au cœur du corridor Seine-Escaut. VNF a initié des travaux exceptionnels depuis 2018. À terme, ce canal à grand gabarit pourra accueillir des bateaux jusqu'à 3000 tonnes (contre 1350 tonnes avant sa fermeture). Sa réouverture est prévue d'ici à la fin de l'année 2023.



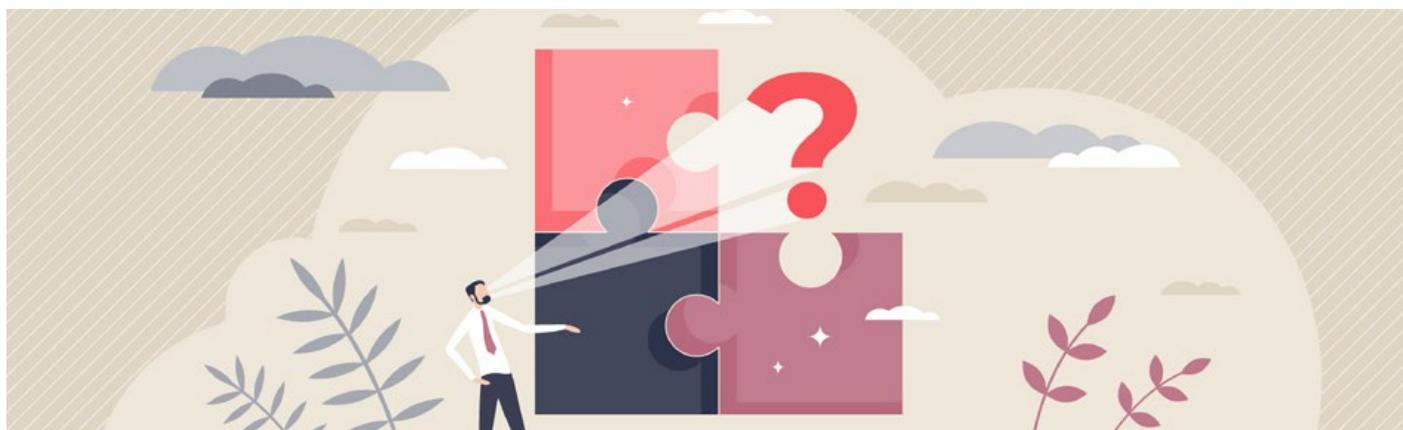
DT NORD-PAS-DE-CALAIS

Téléconduite : point sur l'avancement du projet en NPDC

Le projet de téléconduite des écluses à grand gabarit est en phase de finalisation et a été présenté très récemment aux organisations syndicales qui ont pu s'exprimer et faire valoir un certain nombre d'ajustements. **Ce projet sera présenté prochainement aux agents concernés** lors d'une réunion qui sera organisée dans chaque UTI. **Des entretiens individuels avec les agents concernés seront planifiés dans la foulée. Des sessions de réalité virtuelle ont été organisées en septembre-octobre pour les éclusiers qui rejoindront le PCC**, leur permettant d'être en immersion dans la future salle de téléconduite.

Néanmoins, à ce jour, des questions restent encore sans réponse. Aucune étude d'impact en matière de ressources humaines n'a été transmise aux représentants du personnel ni aux agents à notre connaissance. Par ailleurs, **il reste une grande inconnue concernant les dispositifs d'accompagnement et plus particulièrement la mise en place du RIVE** (Régime Indemnitare de la Voie d'Eau). Pour rappel, l'Indemnité Compensatrice Temporaire (ICT) prend fin le 31/12/2023! Une réunion d'information sera prochainement organisée par la CFDT-VNF comme cela a été annoncé lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre dernier.

SDVE : une réorganisation avec de nombreux postes vacants

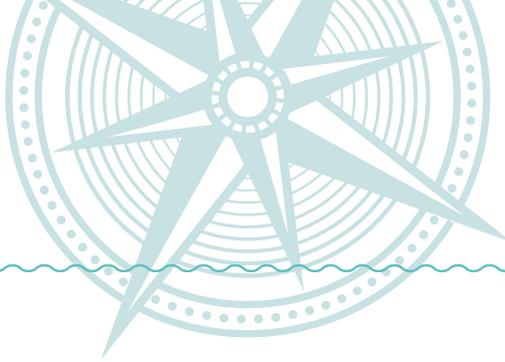


Dans le 1^{er} numéro des Eq'eaux des régions du printemps 2022, nous évoquions les difficiles négociations avec la direction dans le cadre de la réorganisation du Service de Développement de la Voie d'Eau (SDVE) mise en œuvre en 2019. Nous vous avons également fait part des avancées que la CFDT-VNF avait obtenues.

Aujourd'hui, nous constatons encore une fois que les personnels sont confrontés à des difficultés et pas des moindres! En effet, **les collaborateurs impactés par cette réorganisation ont reçu leur fiche de pré positionnement fin septembre avec un impératif de se prononcer sous quinzaine**, alors qu'on leur laisse entendre pour certain(e)s qu'ils devront prendre en charge **des missions supplémentaires en raison des**

postes vacants actuels ou futurs... tout cela bien sûr avec, dans le meilleur des cas, **une valorisation financière « sous-évaluée » voire à l'identique** pour les salariés de statut privé. C'est une méthode que nous dénonçons fermement et qui est totalement inacceptable!

La nouvelle organisation a pris effet le 16 octobre dernier avec, encore aujourd'hui, de nombreux postes vacants qui alourdissent la charge de travail des collègues en poste qui, bien souvent, ne sont pas formé(e)s pour assurer ces missions complémentaires. Le « toujours plus sans aucune contrepartie » doit cesser! Cette politique n'est pas durable et encore moins acceptable!



Retour d'une ancienne tête à la DTSO

Depuis le 1^{er} septembre, à la suite de son élection lors de l'assemblée générale de la CFDT-VNF de la DTSO du 15 juin 2023, **Sébastien Carbonnier a reçu la confiance des adhérents pour occuper le poste de secrétaire de section sur la DTSO**. Cette mission était occupée depuis plusieurs années par Sébastien Pons, qui devient son adjoint en restant membre actif au sein de la CFDT-VNF. L'ensemble de la section le remercie vivement pour son investissement en tant que secrétaire et pour son engagement actuel et futur.

Sébastien Carbonnier est épaulé par trois secrétaires adjoints : Sébastien Pons, Stéphane Barthès et Jean-Charles Tisseyre.

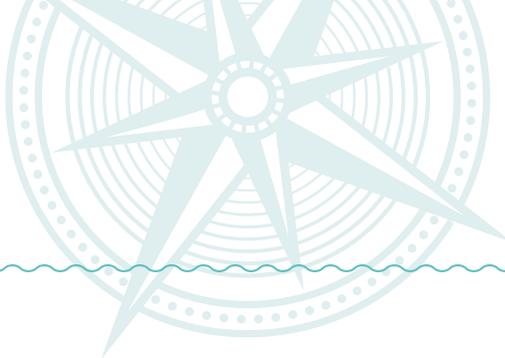
Afin de se présenter auprès des adhérents et sympathisants, **Sébastien Carbonnier s'est adressé à eux en leur livrant quelques mots sur sa carrière professionnelle et son cheminement syndical :**



« C'est un grand plaisir d'avoir réintégré dernièrement VNF, car je suis un grand passionné de la voie d'eau et de son environnement. J'occupe depuis le 1^{er} septembre un poste au sein de l'unité ingénierie de Moissac. Auparavant, et pendant 4 années, j'ai tenu le poste de chargé de gestion au quantitative de l'eau à la DDT47. Malgré une carrière encore bien jeune de secrétaire de section, je suis néanmoins un habitué des bancs de VNF. Ma première prise de poste chez VNF remonte à 2002 où j'étais agent d'exploitation durant 16 années. À la suite d'un accident de la vie, j'ai été approché par la section CFDT-VNF de la DT NPDC qui était à cette période qu'une toute jeune section, car elle ne comptait que 2 personnes. À la suite de cette rencontre, je me suis senti bien moins seul, car j'ai été guidé et accompagné sur l'ensemble de mes démarches afin de me sortir de ma situation plus que précaire. N'ayant jamais été encarté jusque-là, j'ai souhaité m'investir dans cette section, car je retrouvais dans la CFDT-VNF des valeurs qui m'étaient importantes comme la proximité, le partage et l'apport d'une aide sans contrepartie si ce n'est celle d'une satisfaction d'avoir aidé son prochain !! En parallèle de mes fonctions d'éclusier, j'ai donc occupé le poste de trésorier, mais j'occupais également un siège de membre au Conseil national de la CFDT-VNF afin de représenter la section NPDC. En 2018, à la suite d'une mobilité dans le Sud-Ouest, j'ai intégré la section pour y occuper la place de secrétaire adjoint. Après la réussite de mon examen professionnel de TSDD, j'ai quitté VNF pour intégrer la DDT 47.

J'ai un réel plaisir d'avoir retrouvé la section et de pouvoir à nouveau m'investir auprès d'elle et, ainsi, pouvoir accompagner les personnels de VNF au vu des changements tout en veillant à conserver leurs acquis et en obtenir de nouveaux. »

Bon retour au sein de l'équipe Séb!



SIÈGE



Boycott des instances du siège : les élus disent STOP!

De nombreux changements s'opèrent au siège de l'établissement :

Nouvelles procédures, évolutions des outils informatiques, aménagements des bureaux, modifications des organisations de travail... Et pour mener ces projets, la direction prend des décisions unilatéralement sans réelles concertations en fonction de ses priorités. Ainsi, de plus en plus souvent, elle contourne les instances du personnel ou les consulte sur des décisions déjà mises en place sans les avoir informées préalablement. Parfois même, ce sont les élus qui, aux détours d'une conversation, découvrent ces projets et demandent leur inscription à l'ordre du jour d'une instance.

Les élus en ont assez de faire ces constats répétitifs et d'alerter la direction sans que les choses ne changent. Aussi, ils ont rappelé leur agacement dans leur déclaration préalable au CSA local du 20 octobre dernier et ont décidé de boycotter cette réunion. Ils ont indiqué qu'ils feront de même pour toutes les instances représentatives du siège à venir jusqu'à la mise en place d'une méthodologie concertée préalable à tout projet de réorganisation, d'évolution des organisations de travail ou des conditions de travail.

En effet, les élus n'acceptent plus :

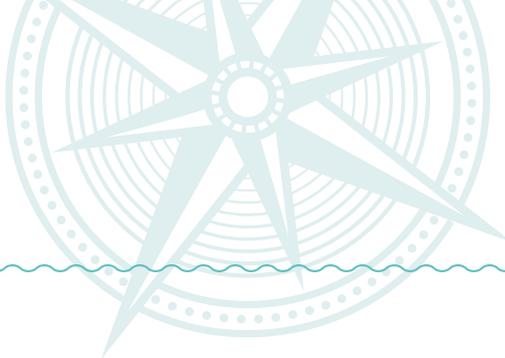
- d'être mis au pied du mur avec des réorganisations déjà validées ou des créations de postes dont les recrutements sont déjà opérés !
- d'être informés a posteriori (quand ils le sont) sur des sujets pour lesquels ils devraient être consultés !
- que les personnels ne soient pas informés des impacts sur leurs fiches de poste et des mesures salariales dont ils bénéficieront en amont de la consultation des instances !

- que les personnels subissent de nouvelles charges de travail au titre d'« expérimentations » qui fleurissent et pour lesquelles ils ne reçoivent aucun cadrage sur le contenu, la durée et la contrepartie !
- que les décisions soient prises et parfois mises en place unilatéralement par la direction aux dépens de tous les engagements repris dans le pacte social, mais non appliqués !

La pression, l'opacité, le contournement des instances relèvent clairement du délit d'entrave. Aussi, la CFDT-VNF dit STOP! Elle reste cependant, comme à son habitude, ouverte au dialogue afin de faire évoluer les choses.

La direction semble avoir entendu nos revendications en organisant un CSA extraordinaire qui se tiendra le 17 novembre prochain. Celui-ci a pour objectif de définir les futures conditions de consultation et d'information de cette instance, notamment dans le cadre des réorganisations ou évolutions des organisations existantes. La CFDT-VNF a d'ores et déjà fait savoir qu'elle souhaite également mettre à profit cette réunion pour définir les conditions d'information ou de consultation des expérimentations, mais aussi clarifier et cadrer le dispositif des lettres de mission.

Si cette réunion débouche sur un accord de méthode qui peut se traduire par un amendement du règlement intérieur du CSA local, la CFDT-VNF sera présente aux prochaines instances. Dans le cas contraire, elle n'y participera pas !



SIÈGE

L'heure est au Flex, alors on se calme et on respire...

Quand on travaille au siège de Voies navigables de France, on est souvent amené à résoudre des problèmes complexes et comme il est fatigant d'inventer des solutions à chacun d'entre eux, on a trouvé la martingale. Il a suffi de quatre lettres pour contourner chaque difficulté et éviter tous les écueils : on s'est mis au Flex! Vous ne connaissez pas encore cette recette miracle? La CFDT-VNF va vous la faire découvrir.

Commençons avec une question simple :

Les personnels sont répartis dans 3 bâtiments et ça en fait 2 de trop, alors comment faire rentrer 300 personnes dans 200 bureaux sur un seul lieu? **Le Flex office bien sûr : on se calme, on respire et on se regroupe dans le même bureau.**



Si c'est compliqué, c'est sûrement parce qu'il reste des archives papier... alors on archive et on bascule tout sur du numérique. Et quand on ne sait pas se servir des nouveaux outils numériques, n'ayez crainte... il suffit d'utiliser d'autres outils numériques pour comprendre comment faire. **Si vous êtes perdus, ne vous inquiétez pas... il suffit de recommencer la procédure (pour rappel : on se calme et on respire).**

La première direction concernée par ce jeu des chaises musicales est la DRHM qui va se regrouper sur une partie du bâtiment principal de la rue Boutleux. Cette première phase de travaux durera 2 mois pendant lesquels les collaborateurs devront se faire une place dans les autres bureaux, en commençant par ceux des autres et celui situé à leur domicile. La direction les remercie pour leur démarche involontaire, y compris pour certaines équipes à qui on a longtemps expliqué que leur présence était in-dis-pen-sa-ble.

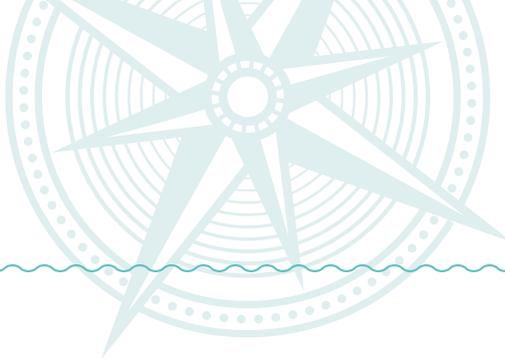
Et comme la direction se doit de montrer l'exemple, elle a inventé le Flex poste de Directeur. Oubliez les traditionnels « moutons à 5 pattes », espèce recherchée en permanence pour le recrutement (rassurez-vous, nous avons des chasseurs de têtes pour les trouver). Désormais le Flex Directeur est un homme ou une femme élastique qui peut être basé à Paris alors que ses collaborateurs sont basés à Béthune. Toutefois, si la présence d'un Directeur auprès de ses équipes était indispensable, ça se saurait.

Si ça ne suffit pas, nous pouvons aussi vous proposer un Flex management avec des managers qui sont responsables fonctionnels et/ou hiérarchiques des équipes. D'ailleurs, ces équipes sont maintenant situées au siège et en DT. Et dans le cadre de la Flex organisation de la DSIN, les personnels managent aussi des prestataires externes en grand nombre, mais la direction considère que cela n'est pas du management. Si c'était le cas, il faudrait reconnaître que ceux-ci encadrent des équipes complètes pour faire tourner une boutique qui doit répondre à des sujets de plus en plus nombreux sans avoir les moyens humains en interne. Et tant pis si on n'a pas encore le Flex budget qui permet de valoriser cette activité, la direction préfère continuer de faire appel à des prestataires pour des montants bien plus importants que ceux consacrés à valoriser les personnels!

Vous en voulez encore ?

La direction vient de proposer le concept de Flex assistantes. Terminé le temps où il était possible d'avoir des services support dans chaque nouvelle direction, il faut désormais se partager celles qui restent dans les directions « historiques » en leur demandant de gérer les nouveaux Directeurs. La direction table sur le partage des ressources et la bonne volonté des principales concernées... ou sur le fait qu'elles n'auront pas le choix.





SIÈGE

Puisqu'on est dans le mouvement, il est grand temps de s'intéresser à notre Flex gestion hydraulique, qui oscille en permanence désormais entre les crues et les étiages, le sujet devient brûlant. Tellement brûlant qu'il s'est avéré nécessaire de créer une nouvelle division dédiée à ce sujet au sein de la DIEE, car il devient difficile, à ce stade, de continuer à répartir la charge sur quelques personnes. Pour une fois, il semble que des moyens humains supplémentaires soient mobilisés, mais le recrutement risque de se

faire dans la durée, car on n'a toujours pas inventé les Flex méthodes de recrutement (ce ne sont pas des postes de direction, il ne faut pas exagérer).

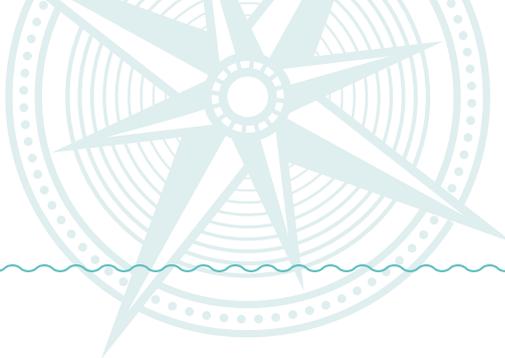
Si toutes ces Flex nouveautés vous plaisent, la direction a une bonne nouvelle : elles arriveront bientôt en DT ! Alors, préparez-vous et commencez, vous aussi, la procédure (pour rappel : on se calme et on respire...).



Assemblée générale : une nouvelle secrétaire de section

Lors de l'Assemblée générale CFDT-VNF du siège tenue le 3 octobre dernier, **Farida SIAD a été élue secrétaire de section**. Farida succède à Rudy Deleurence, qui a fait le choix de céder sa place compte tenu de ses mandats nationaux.

Farida pourra compter sur **Pascal Lestienne** et **Franck Bossavy**, ses adjoints, ainsi que sur **Claudie Dormieu** et **Isabelle Testu**, respectivement trésorière et trésorière adjointe.



DT BASSIN-DE-LA-SEINE



Coups de pompe à la DTBS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la loi « Climat et résilience » interdit la mise en location des passoires thermiques. Selon le législateur, le seuil maximal de consommation d'énergie est fixé à 450 KWh/m² par an. Progressivement entre 2025 et 2034, tous les logements classés par le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) en E, F et G ne pourront plus être loués. D'après l'État, en France ce ne sont pas moins de 4 millions de logements qui sont concernés.

Fort de ce constat, la DTBS, dont la majorité des maisons éclésières seraient concernées par cette loi, s'est lancée dans l'installation de pompes à chaleur pour chauffer certaines de ses maisons.

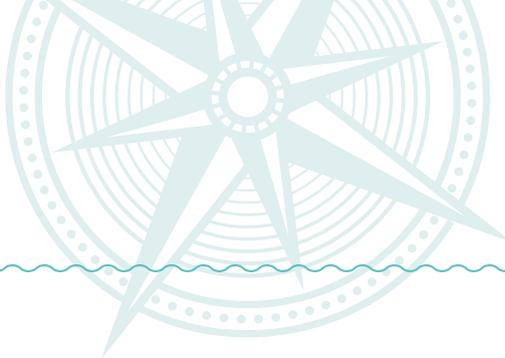
Pourquoi avoir choisi un tel système, certes décarboné, pour chauffer des bicoques aussi vétustes et mal isolées ? La question reste en suspens ; toutefois une réponse est plausible. **L'abandon d'une chaudière au fioul ou au gaz pour une pompe à chaleur reclasse d'emblée dans l'échelle du DPE vers une note moins embarrassante pour un logement du ministère de la transition énergétique.** Les maisons de service occupées par des agents sont régies par le CGPPP (Code Général des Propriétés des Personnes Publiques) et, de ce fait, n'entrent pas dans le cadre de cette loi ; mais comme le rappelle notre DG, ça bouge à VNF, même si du côté des maisons éclésières c'est plutôt la politique de la « continuité dans le changement ». Entendons par là que rattraper le retard pris pendant des décennies de gestion hasardeuse, voire pas de gestion du tout, reste

une affaire compliquée. **À l'heure où VNF se vante de relever le défi de la crise énergétique (discours du DG janvier 2023), notre direction le relève à sa manière !**

Faut-il se réjouir de telles évolutions ?

Définir un cycle de rénovations pour la remise aux normes énergétiques du parc immobilier serait sans doute préférable. Dans le contexte économique actuel, alors que la plupart des maisons gérées par la direction ont été construites avant la première réglementation thermique (1974), les problèmes de factures de chauffage vont se poser avec de plus en plus d'acuité ! **En clair, quel est l'avenir de la « maison éclésière » à l'heure où le ministère sonne le glas de l'immobilier vétuste ?** La question est plus que jamais d'actualité dans le contexte actuel des restructurations de l'établissement.

Sans attendre le déploiement d'un réel plan d'investissement et de lutte contre les passoires thermiques, VNF, sans aucun scrupule, aligne le montant des loyers de ses COT et COP sur le marché privé et mandate un cabinet privé pour évaluer les nouveaux montants. **« Même tarif, mais pas les mêmes obligations CQFD » !** Parfois nous constatons une évolution des loyers du simple au double pour la même prestation ! Sachant que les logements sont principalement occupés par des agents de catégorie C, il est fort à parier que dans ces conditions il s'agit en réalité d'une désertification organisée de nos logements qui est en œuvre !



DT STRASBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 18 octobre 2023

L'Assemblée générale de la CFDT-VNF de la DT Strasbourg s'est tenue le mercredi 18 octobre à Wasselonne, en présence de plus de 100 agents actifs et retraités, adhérents ou sympathisants. Rudy DELEURENCE, Farida SIAD et Florence DEQUIRET étaient présents pour cette journée.

Après un bilan dressé par Benoît ROESSLER, secrétaire de section, sur les actions réalisées ces quatre dernières années et les faits marquants qui ont impacté la vie des agents au quotidien à la DTS, nous avons procédé aux élections pour le renouvellement du Conseil et du Bureau de la section locale.

À Strasbourg, comme dans toutes les sections, la CFDT-VNF est présente dans toutes les instances et les groupes de travail. De plus, elle sollicite également des réunions auprès de la direction afin de régler des problématiques individuelles visant à améliorer les conditions au travail des personnels et dans tous les secteurs.

À la suite du vote, le Conseil local de la section CFDT-VNF a été constitué et a ensuite renouvelé son Bureau.

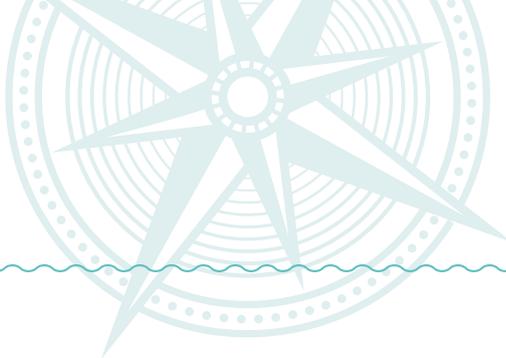


Durant le dépouillement des élections, un temps d'échanges entre les élus locaux, Rudy DELEURENCE et les personnels présents a été fait. De nombreuses questions et interrogations ont émergé sur des sujets brûlants tels que le pacte social, le RIVE, les réorganisations successives et beaucoup trop rapides, la dématérialisation... et surtout l'avenir de VNF en

général, qui est source d'inquiétude pour l'ensemble des personnels. L'assemblée a pu s'exprimer largement et de nombreuses réponses ont été apportées. Les élus ont bien pris note des interrogations et ne manqueront pas de les faire remonter à la direction. Cette assemblée a été clôturée par un repas convivial, où les échanges ont pu se poursuivre.



Nous remercions l'ensemble des personnels pour leur participation et la richesse des échanges.



DT STRASBOURG

HMI PRIVÉ

du 17 octobre 2023



Une HMI pour les personnels de droit privé a été organisée le mardi 17 octobre 2023, à la veille de l'assemblée générale CFDT-VNF.

Les salariés ont ainsi pu profiter de la venue de Rudy, Farida et Florence pour échanger sur toutes leurs préoccupations du moment. Après un repas convivial, chacun a pu s'exprimer et de nombreuses informations ont pu être communiquées en direct par les représentants CFDT-VNF de Béthune.

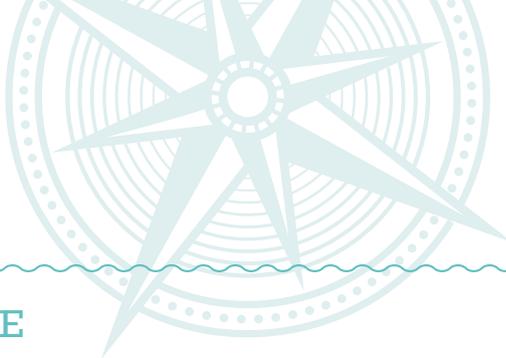


Bienvenue à ROUDY

Après Emeline, l'équipe de la section de Strasbourg est heureuse de vous présenter sa nouvelle mascotte : Roudy!

Il aura la chance de nous accompagner dans nos différentes instances, mais aussi dans certains de nos déplacements





La DT CB «gratte» pour trouver des sous



Il y a plusieurs années, la DT dépensait sans s'inquiéter. Aujourd'hui la modernisation demande de véritables et lourds investissements, et malheureusement vu les circonstances, la CFDT-VNF se pose beaucoup de questions.

En effet, l'année 2023 est très compliquée pour les personnels et certains, contrairement à avant, ne perçoivent plus dans les délais le paiement des différents frais engagés....

Insuffisance budgétaire ? Absence des gestionnaires ? Conséquence des ETP qui se réduisent d'année en année ? Poste de catégorie C de moins en moins remplacés ? Perte des feuilles de pointage ? Manque d'organisation ? La question se pose et on aimerait bien avoir la réponse !

Ces retards (qui remontent pour certains jusqu'au mois de février) ont un effet négatif sur le budget familial des personnels. Ceux-ci n'ont pas à subir les conséquences de cette mauvaise gestion, qui les impactent directement. Malgré les différentes remontées auprès de la direction lors d'instances locales, les réponses ne sont toujours pas apportées.

A contrario, quand il s'agit de modernisation ou pour ce qu'elle juge comme prioritaire, la DT CB arrive à faire des investissements ou des travaux sans regarder à la dépense.

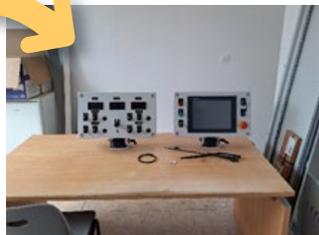


DT CENTRE-BOURGOGNE

Différents exemples :

- **Une cabine d'écluse qui était depuis des années dans un bungalow le long du sas d'écluse.** Certes, un bungalow n'est pas idéal et devrait être transitoire, mais le point positif était que les agents avaient une vue sur la rivière.

Attendre aussi longtemps pour qu'un garage à voiture soit transformé offrant toute la journée une vue sur un mur et/ou une fenêtre donnant sur le ciel laisse songeur! Sans compter la première dépense réalisée dans une ancienne maison éclusière qui avait été désamiantée avant que le projet soit abandonné.

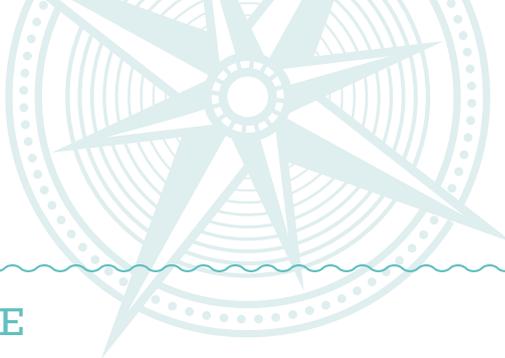


- **La mise en place d'un groupe électrogène avec une canalisation qui traverse une route empruntée régulièrement par les riverains**, ce qui crée un bouchon pendant les heures de pointe. Inutile de vous dire qu'il n'est pas bon pour le personnel VNF de passer par là, car les riverains sont très énervés.

- **Que dire ou penser des derniers chantiers finis « à l'arrache »** ou avec des malfaçons que les agents ou les prestataires sont obligés de reprendre et VNF de payer une nouvelle fois...

Comme il faut bien s'arrêter dans cette liste d'exemples non exhaustive, concluons sur la pose de la fibre optique dans les canaux! **Parfois le chantier n'est même pas fini que les entreprises doivent recommencer le travail.** Qu'en sera-t-il lorsque le chantier sera réceptionné et que la fibre ne sera pas opérationnelle, car coupée, arrachée par les pêcheurs, ou déchiquetée par les bateaux? Il faudra payer à nouveau? Il aurait été certainement

plus judicieux d'opter pour un enfouissement de cette nouvelle technologie, car finalement la note risque d'être élevée pour VNF. **En effet, il faut parfois accepter de dépenser un peu plus et mieux pour gagner dans un second temps afin d'éviter d'y revenir**, car, dans l'attente, les entreprises en charge de cette prestation se frottent les mains du choix retenu par l'établissement.



DT CENTRE-BOURGOGNE



Assemblée générale du 20 septembre

Le conseil syndical de la DT a été renouvelé lors d'une élection en Assemblée générale à Auxerre.

Le nouveau secrétaire de section est **Didier MANTELET**. Patrick BLANC et Christian LAFOLLY ont été élus secrétaires adjoints ; David LAGRANGE et Laurent BOURGOIN sont respectivement trésorier et trésorier adjoint de la section.



La vie de la DT continue

Les instances se déroulent dans leurs nouvelles configurations. Des propositions de réorganisations et modifications de sites ont été présentées. La CFDT-VNF a de nouveau répondu négativement aux dossiers proposés qui, une fois encore sous couvert de satisfaire au projet du COP, provoquent des changements substantiels dans la vie des personnels, comme la fermeture du PA de MONCEAU-LES-MINES.

La CFDT-VNF a exprimé ses inquiétudes dans ses nombreuses déclarations d'accidents notamment de deux roues motorisées à la direction Territoriale ainsi que sur les conditions de travail lors des épisodes de forte chaleur.

La CFDT-VNF a relancé la demande de mettre en place un groupe de travail RPS au sein de la DT.

État des ouvrages

Par le passé, la CFDT-VNF avait alerté la direction sur l'état des ouvrages qui se dégradaient.

Maintenant, ces sites font l'objet de réfections et de maintenance révolutionnaire tels que de la maintenance « BOTOX » et de la réfection lifting.

Avant

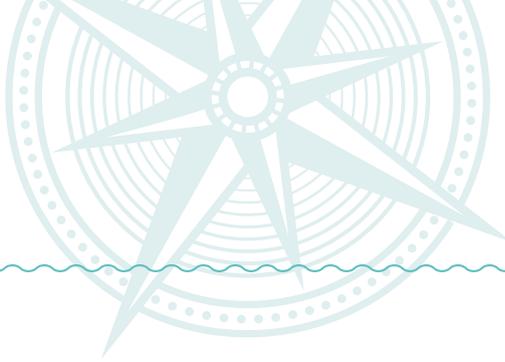


Après



Revêtement
silicone





DT NORD-EST

L'expertise RPS

La CSSCT Locale pour notre DT NE de demain...

La signature du contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et VNF, le 30 avril 2021, a conduit l'établissement public et ses directions territoriales à s'engager dans un projet de transformation et de modernisation. Pour ce faire, le COP fixe les moyens alloués sur 10 ans, tant au niveau financier (pour l'investissement et le fonctionnement), que pour les moyens humains. Nous évoluons depuis plusieurs années dans un contexte marqué par une baisse des effectifs. **Cette injonction d'optimiser les moyens matériels et humains engendre un décrochage marqué entre les effectifs cibles et les effectifs réels, ces derniers étant systématiquement en deçà des effectifs autorisés.** Les arbitrages ministériels sont problématiques. Il en résulte une tension quasi structurelle entre la hausse de leurs objectifs et la baisse des effectifs.

En plus de ce contexte ministériel défavorable, sur le périmètre de la DT NE, certaines pratiques, parfois individuelles, parfois managériales, créent un environnement peu propice à l'épanouissement professionnel. Les représentants des personnels dénoncent de plus en plus de situations à risque et des comportements abusifs. Cet état des lieux n'est pas toujours pris en considération ou pas suffisamment corrigé. Le climat social devient de plus en plus néfaste ou dégradé. Les signaux de détresse ne sont pas toujours entendus, pourtant, ils sont révélateurs des difficultés rencontrées par les personnels dans leur travail et conduisent à créer des conséquences sur leur état de santé.

Face à ce constat de situations de détresse et de mal-être de plus en plus en nombre pouvant conduire à des risques graves et imminents, l'intersyndicale de la DTNE a saisi l'inspection du travail et a obtenu gain de cause. L'administration est sommée de procéder à une expertise RPS par un cabinet extérieur sur l'ensemble de son territoire afin d'analyser l'ampleur des Risques Psychosociaux (RPS) subis par nos personnels.

Une sous-commission RPS s'est tenue le 27 octobre 2023 avec les représentants des personnels désignés par les trois organisations syndicales et l'administration. Le cahier des charges est en cours de finalisation. Les membres procéderont ensuite au choix de l'expert agréé. Après commande, le cabinet extérieur devra réaliser son diagnostic sur un délai de 3 mois. Celui-ci se déroulera début de l'année 2024 sur l'ensemble de notre territoire et auprès de l'ensemble des services de l'arrondissement et des UTIs. Il nous semble

essentiel d'établir un diagnostic RPS sur l'ensemble de la structure. Le cabinet rencontrera les personnels par échantillonnage sur la base du volontariat et en toute confidentialité.

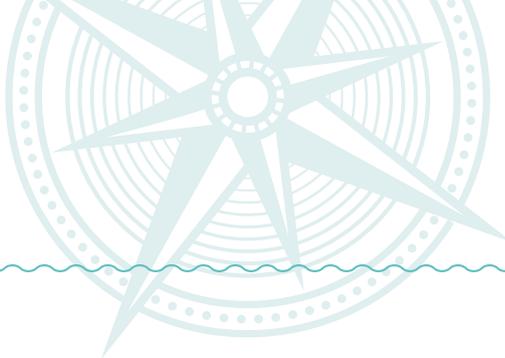
Par ce procédé, les indicateurs de risques auxquels nous sommes de plus en plus confrontés vont être identifiés. Une liste de préconisations à suivre sera transmise à l'administration. La CSSCTL veillera à la mise en application. Ensemble, nous travaillerons à améliorer les dispositifs, les pratiques et construire des actions de prévention. Grâce à l'investissement de chacun, nous chercherons des solutions.

La CSSCTL a un rôle essentiel dans la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour l'ensemble des personnels publics et privés. Les membres qui la composent sont engagés. Ils veillent à ce que notre établissement offre un environnement de travail sûr, sain et respectueux pour chacun.

Ensemble et par ce biais, nous allons créer cet environnement propice à l'épanouissement professionnel. Nous avons encore de nombreux sujets à traiter et perfectionner. La gestion des conflits et des risques Psychosociaux (RPS) reste le sujet majeur à affiner pour notre DT de demain.

La CFDT-VNF vous encourage toutes et tous à rester attentifs aux signes de détresse psychologique chez vos collègues et à signaler tout problème éventuel à la CSSCTL. N'hésitez pas à contacter vos représentants des personnels si vous avez des questions, des suggestions ou des préoccupations concernant les RPS ou tout autres sujet liés à la santé, sécurité et aux conditions de travail sur notre direction territoriale. Ensemble, nous pouvons faire la différence et créer un avenir professionnel plus équilibré et épanouissant pour notre communauté de travail.





DT RHÔNE-SAÔNE



Comme tous les ans, après les vendanges vient le temps de la sobriété... énergétique

Quand on voit l'état de certains bâtiments, les agents savent depuis longtemps que, même en été, «ce n'est pas Versailles ici»! La CFDT-VNF a toujours approuvé les mesures efficaces pour les économies d'énergie, mais elles ne doivent pas remettre en cause la qualité de vie au travail des personnels ou leur pouvoir d'achat.

Concernant la fermeture ponctuelle de certains sites en hiver, cette mesure ne peut être appliquée de manière uniforme partout, d'où la nécessité de concerter les personnels impactés. Cette année c'est un peu le concours du plus zélé, et bien que l'on s'arc-boute sur le refus opposé aux chefs d'équipe de télétravailler, tous les A et B sont encouragés à le faire pour fermer les sites tertiaires les 2 et 3 novembre puis entre les fêtes de fin d'année.

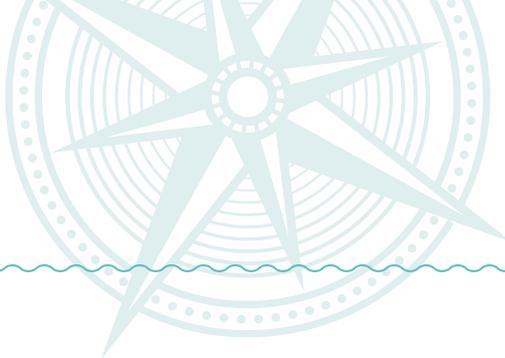
Pour la CFDT-VNF, nous ne sommes pas contre ce principe, mais il faut analyser la situation des personnels au cas par cas, car cette mesure peut poser une difficulté : impossibilité de télétravail, manque de matériel de télétravail, qualité des logements personnels, impacts psychologiques... Et pour cela, il faut anticiper et ne pas mettre personnels au pied du mur. Il faut aussi trouver des solutions pour celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de télétravailler, car ils ne doivent pas payer la facture via leur feuille de congé...

Certes, cette mesure de fermeture allégera peut-être la facture de chauffage et d'électricité pour VNF. Mais attention au report excessif de la charge financière sur certains personnels :

- on le sait, au bureau **il est difficile de travailler à 19 °C toute une journée sans bouger**, mais les personnels n'ont pas le choix ;
- **en télétravail, il est tentant de chauffer plus**, mais ce sont les personnels qui assumeront le coût supplémentaire pour travailler ;
- **vous allumez plus de lumières et sollicitez des appareils qui d'habitude sont en veille**, sans compter la consommation d'électricité pour la cuisine !

Il ne faudrait pas que cette mesure, dont la fréquence est en train d'augmenter dans l'année, devienne une charge obligatoire pour personnels, notamment pour celles et ceux qui vivent dans des passoires thermiques et qui n'ont jamais souhaité télétravailler.

Il est donc nécessaire de mieux préparer ces périodes de fermeture pour une meilleure prise en compte des différentes situations des personnels. Personnels qui eux, entre baisse des effectifs et charge de travail accrue, sont loin de passer en mode d'économie d'énergie...



DT RHÔNE-SAÔNE

Casse-tête



Comme chaque année, la période de désespoir des Effectifs arrive... La question que nous nous posons avant même d'avoir un bilan sur les effectifs, c'est comment on fait avec ce qu'il nous reste pour ne serait-ce que de continuer à fonctionner...

Certains, par exemple, avancent des idées :

- « Demain, le projet d'établissement prévoit une filière maintenance du linéaire distincte de la filière exploitation. Donc on se pose la question d'arrêter les remplacements aux ouvrages par des agents de maintenance du linéaire. Donc pour y arriver, d'affecter 1 agent supplémentaire sur chaque ouvrage du Grand Gabarit qui serait en charge des remplacements. Comme cela, la maintenance du linéaire qui est aujourd'hui en difficulté pourrait fonctionner ».

- « Mais on les prend où ces effectifs » ?

- « Je ne sais pas. Pourquoi ne pas les prendre sur les effectifs du linéaire » ?

- « Oui, mais le linéaire n'en a déjà pas assez afin de fonctionner correctement » !

- « Ben, on va essayer d'en ponctionner 1 par-ci par-là... »

- « Mais on les a déjà pris... »

- « Ha, bon..., ben on va y réfléchir... »

Je vais prendre un cachet, ça m'a encore donné mal à la tête...